

## Les enjeux du territoire

### Présentation générale du territoire

Ce territoire couvre l'étang de Berre et son bassin versant ainsi que l'ensemble des petits bassins côtiers jusqu'au fleuve Gapeau. La partie littorale s'étend du golfe de Fos à la presqu'île de Giens.

### Les pressions

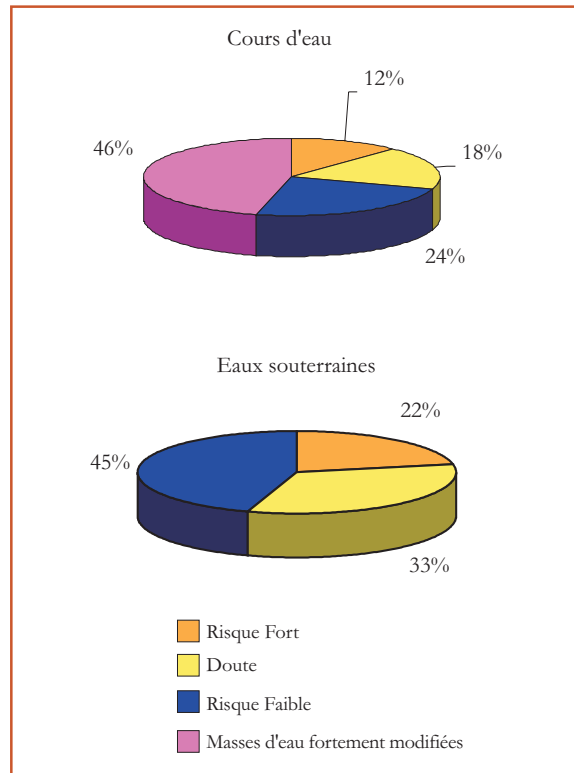
Ce secteur se caractérise par son très fort développement économique, urbain et industriel (complexe pétrolier Fos Berre, deux métropoles régionales : Marseille et Toulon). L'agriculture est également présente localement dans certains secteurs (maraîchage dans la plaine de Berre, horticulture sur Hyères, viticulture). Le tourisme est, par ailleurs, très important sur le littoral depuis les calanques de Marseille jusqu'à la baie d'Hyères.

Les pressions urbaines et industrielles se traduisent par des impacts notables sur la qualité des eaux dus à leurs rejets (à mentionner le cas particulier des rejets d'eau douce dans l'étang de Berre par le canal EDF qui influencent fortement le fonctionnement écologique de l'étang) mais également par l'augmentation des besoins en eau. Les canaux de transport d'eau ont permis d'alimenter des secteurs déficitaires mais le recours aux prélèvements dans les ressources locales est fréquent. Il est particulièrement pénalisant pour le milieu en période d'étiage estival, notamment dans le département du Var, où la demande liée au flux touristique est importante. 11 masses d'eau artificielles sont également identifiées : 9 canaux de transport d'eau brute et 2 canaux de navigation.

Par ailleurs, l'aménagement de ce territoire très occupé a conduit à la réalisation d'infrastructures (urbaines, routières, portuaires...) et d'ouvrages de protection contre les crues qui modifient profondément le fonctionnement physique des milieux.

### Les risques d'écart aux objectifs environnementaux à l'horizon 2015

#### Pour les eaux douces

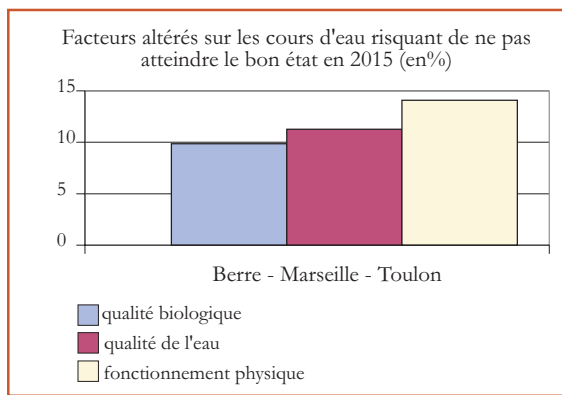


Les pressions d'origines urbaines et industrielles ont un impact notable sur la qualité des milieux. Comparés à l'ensemble du bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens, le pourcentage de masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état pour des problèmes de qualité, ainsi que le pourcentage de masses d'eau pré-identifiées comme fortement modifiées dans leur fonctionnement hydromorphologique, sont plus élevés sur le territoire Zone d'activité de Marseille - Toulon et littoral, ce qui illustre l'impact important des pressions qui s'y exercent.

L'assainissement collectif est en passe d'être réglé pour ce qui concerne la mise aux normes européennes. La question de la capacité des cours d'eau méditerranéens à recevoir sans dommages les rejets, même correctement épurés, des stations d'épuration en période d'étiage, se pose toutefois. Ainsi, malgré les progrès réalisés, l'impact sur la qualité biologique des milieux risque encore d'être important en 2015.

Les atteintes aux eaux souterraines portent majoritairement sur leur qualité. La pollution diffuse liée à l'activité agricole est particulièrement remarquable dans la nappe souterraine des alluvions de l'Arc de Berre et de l'Huveaune et celle d'Hyères.

Mais les pressions les plus fréquentes et les plus impactantes, car peu réversibles, sont liées aux aménagements (endiguements, protections contre l'érosion...), à l'occupation du lit et des berges ainsi qu'aux ouvrages transversaux (prélèvements) qui induisent des perturbations physiques et biologiques (rupture des continuités amont aval) sur les milieux aquatiques et sur lesquels les interventions d'ici 2015 seront rares.



### Pour les eaux de transition

L'étang de Berre est constitué de trois masses d'eau dites "de transition", à savoir, le Grand Etang, l'étang de Vaïne et l'étang de Bolmon. Ces trois masses d'eau présentent un doute sur l'atteinte du bon état écologique notamment au regard **des atteintes à l'hydromorphologie** dont l'impact sur l'état écologique n'est pas bien évalué et bien souvent **d'une altération significative et durable de la qualité chimique des sédiments** avec notamment des concentrations élevées en métaux lourds, pesticides et autres polluants organiques.

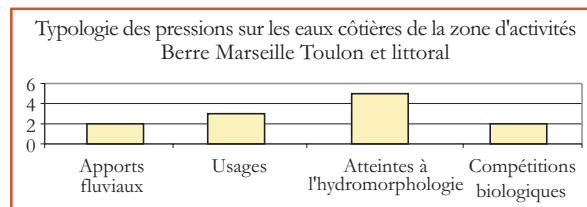
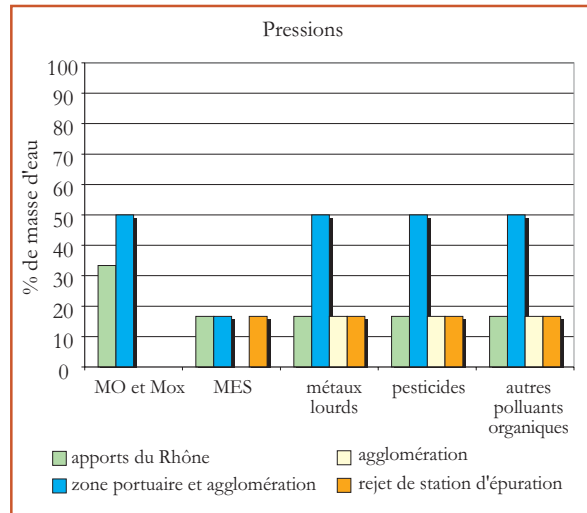
La méthode visant à définir les masses d'eau fortement modifiées (MEFM) nécessitant des adaptations pour les eaux de transition, il a été convenu de pré-identifier, l'étang de Vaïne et le grand étang comme masses d'eau fortement modifiées afin de traduire les interrogations qui se posent sur ce secteur quand à sa capacité d'atteindre un bon état écologique dans les délais fixés par la directive.

### Pour les eaux côtières

On dénombre 13 masses d'eau côtières sur ce territoire qui s'étend du Golfe de Fos à la Presqu'île de Giens. Sur ces 13 masses d'eau, 6 présentent un risque

“faible” de ne pas atteindre le bon état fixé par la directive, 3 un “doute” et 3 un risque “fort”.

Les masses d'eau à risque fort concernent la zone industrialo-portuaire du Golfe de Fos et les grosses agglomérations avec la petite rade de Marseille et la rade de Toulon. Les trois secteurs en doute sont la grande rade de Marseille, la zone marine sous influence directe du rejet de l'agglomération de Marseille et le secteur entre le cap de l'Esterel et le cap de Bregançon.



L'analyse des pressions s'exerçant sur les masses d'eau à risque fort de ne pas atteindre le bon état ou en doute, met en évidence l'impact notable, sur les eaux côtières, des aménagements littoraux et des usages maritimes. Concernant les aménagements il s'agit essentiellement des espaces gagnés sur la mer et de l'artificialisation du trait de côte. Ainsi, on compte quatre masses d'eau côtières pré-identifiées comme fortement modifiées sur ce secteur : golfe de Fos, petite rade de Marseille et rade de Toulon. Pour la grande rade de Marseille la pré-identification est à confirmer. Plus de 80% des masses d'eau sont concernées par une modification de l'hydromorphologie.

Quant aux compétitions biologiques, elles sont liées à la présence d'espèces invasives : Caulerpa , ...

## Les questions importantes mises en évidence sur ce territoire

### L'eau et l'aménagement du territoire indissociables

La pression est grandissante sur ce territoire et se traduit par l'augmentation des prélèvements sur la ressource, des rejets polluants, des usages et des aménagements. Ainsi se pose la question de la conciliation du développement urbain, industriel, agricole et touristique avec le bon état écologique des milieux. Où se situe la demande sociale en matière de développement, en matière d'environnement ? Incite-t-elle à préserver un bon état écologique ? Comment créer des passerelles entre les politiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire (notamment d'urbanisme). Sur le littoral plus spécifiquement, l'augmentation des usages (plaisance, plongée, pêche...) doit devenir compatible avec le bon état des eaux côtières.

### Les crues et les inondations

Le problème posé est lié à l'augmentation de la pression démographique sur ce territoire qui engendre une demande croissante d'espaces et un plus grand besoin de se protéger contre les crues avec pour conséquence l'artificialisation des milieux. L'enjeu est donc de se protéger contre les risques d'inondation en préservant le bon état écologique des milieux, de mettre en œuvre une gestion des champs d'inondation qui devienne un facteur de réussite pour l'atteinte du bon état et de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes tout en respectant l'objectif de bon état écologique.

### La restauration physique des milieux aquatiques

La restauration physique des milieux aquatiques est nécessaire sur les cours d'eau et sur le littoral où les besoins liés aux activités humaines et à l'urbanisation ont conduit à dégrader fortement les milieux aquatiques dont le bon fonctionnement nécessite la libre circulation des espèces, le transit des sédiments, la connexion avec les autres milieux... Ainsi, comment concilier restauration physique et développement ?

La restauration physique des milieux peut aider à atteindre le bon état écologique mais aussi, à préserver les nappes alluviales, à gérer les inondations, à améliorer la qualité des eaux. Sur ce territoire, se pose également la question de la gestion de l'érosion du littoral et sa compatibilité avec le bon état écologique. Elle se pose également dans les basses vallées des cours d'eau où le développement urbain conduit à fixer artificiellement les lits souvent au détriment de la qualité écologique de ces espaces et parfois également au détriment de la sécurité.



